



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT



COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT
DES
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS
SUR LE
TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone : (202) 458-2980

Fax : (202) 522-1618

Washington, le 15 avril 2007

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les progrès accomplis au plan des actions, des ressources et des politiques nécessaires pour accélérer les progrès en direction des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), en nous appuyant sur les données et les analyses présentées dans la quatrième édition du Rapport de suivi mondial. Nous avons aussi examiné le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'un rapport sur l'évolution de l'architecture de l'aide.

2. Nous nous félicitons des récents progrès accomplis au plan de la réduction de la pauvreté monétaire grâce à la poursuite de la solide croissance de l'économie mondiale et à l'amélioration concrète des politiques et des institutions nationales. Toutefois, les progrès accomplis en direction des ODM varient selon les pays et les secteurs. De nombreux défis doivent encore être relevés, et beaucoup reste à faire.

3. Nous notons que les flux d'aide publique au développement (APD) ont augmenté en termes réels au cours des dix dernières années. Cet accroissement tient pour une large part à l'allègement de la dette, qui contribue dans une mesure importante à la disponibilité de ressources financières et aux progrès accomplis au niveau des pays. Toutefois, il est préoccupant de voir que l'APD totale a, en fait, diminué en termes réels en 2006. Les engagements pris en 2005 de doubler l'aide à l'Afrique à l'horizon 2010 n'ont pas encore débouché sur un accroissement du volume total des ressources obtenues des bailleurs de fonds pour des programmes sur le terrain. Nous invitons de nouveau instamment les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets pour se rapprocher de l'objectif fixé, pour l'APD, à 0,7 % du revenu national brut comme ils s'y sont engagés. Dans le droit fil du consensus de Monterrey et des engagements pris par les bailleurs de fonds, nous demandons que des efforts renouvelés soient faits pour accroître l'ampleur des financements effectués à l'appui de programmes judicieux ayant l'adhésion des pays en vue de la réalisation des ODM. Dans ce contexte, nous appelons de nos vœux l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), et notamment un dédommagement dollar pour dollar pour les rentrées de fonds au titre des crédits auxquelles l'IDA a dû renoncer par suite de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et de l'Initiative en faveur des PPTÉ. Face à l'augmentation des flux

financiers, il sera important de maintenir l'endettement à un niveau tolérable. Nous encourageons la Banque et le FMI à faire régulièrement rapport sur les progrès réalisés en vue de la pleine participation des créanciers à l'Initiative PPTE et sur les suites concrètes données par les bailleurs de fonds aux engagements qu'ils ont pris de financer l'intégralité du coût de l'allègement de la dette. Nous enjoignons aux débiteurs et aux créanciers de se fonder sur le Cadre de viabilité de la dette établi par la Banque et le FMI pour définir leur action. Nous demandons aussi instamment à la Banque et au FMI d'intensifier leurs efforts de manière à encourager les créanciers à mieux coordonner leurs activités dans le contexte du Cadre de viabilité de la dette, et d'aider les emprunteurs à renforcer leurs capacités de gestion de la dette et à concevoir et exécuter de judicieuses stratégies de financement extérieur.

4. Nous accueillons favorablement les nouvelles sources d'aide publiques et privées qui permettront d'accroître les ressources disponibles pour aider les pays pauvres à atteindre les ODM. Nous notons toutefois le risque accru d'une fragmentation de l'aide et d'une affectation des ressources à des emplois particuliers qui pourraient imposer des coûts de transaction plus élevés aux bénéficiaires et réduire l'efficacité de l'aide. Nous insistons donc sur l'importance que revêt le modèle de l'aide au développement fondé sur le pays, qui fournit un cadre essentiel à l'alignement des financements émanant de multiples sources, parmi lesquelles des programmes mondiaux, sur les priorités des pays et sur les systèmes nationaux. Nous réitérons l'importance que revêtent le renforcement de la coordination de l'action des bailleurs de fonds, notamment entre les bailleurs de fonds traditionnels et les nouvelles sources d'aide, ainsi que l'intensification des efforts déployés pour assurer l'efficacité de l'aide et la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur le rôle de la Banque dans l'architecture de l'aide internationale, pour déterminer quelle est la meilleure manière pour le Groupe de la Banque d'avoir une valeur ajoutée, en jouant un rôle stratégique ou un rôle d'appui, notamment dans le cadre de partenariats au niveau national, régional et mondial. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par la direction de l'institution d'entreprendre un examen de la stratégie à long terme du Groupe de la Banque pour s'assurer que celui-ci est le mieux placé possible pour répondre efficacement aux besoins des pauvres dans le monde. Nous attendons également avec intérêt de recevoir un rapport sur les progrès accomplis par la Banque dans l'élaboration d'un cadre définissant sa contribution à la fourniture de biens publics mondiaux et régionaux, et notamment les critères qui régiront sa participation et ses modalités de financement.

5. Les efforts actuellement déployés pour atteindre les ODM relatifs au développement humain ont produit certains résultats encourageants, comme la forte hausse des taux d'achèvement de la scolarité primaire et des taux de couverture vaccinale. À cet égard, nous nous félicitons du récent lancement du Mécanisme de garantie de marchés. Toutefois, seul un petit nombre de pays sont bien placés pour atteindre l'ODM relatif à la réduction de la mortalité infantile et, dans toutes les régions, certains pays sont loin de la trajectoire qui leur permettrait d'atteindre les objectifs de réduction de la malnutrition juvénile et de la mortalité maternelle. Nous demandons instamment que les pays, les bailleurs de fonds et les BMD renforcent encore leurs efforts pour atteindre les seuils quantitatifs des ODM dans le domaine de la santé et de l'éducation, notamment en ce qui concerne la prévention et le traitement du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose. Nous insistons également sur la nécessité de porter une attention accrue à l'assurance d'un accès universel aux services de santé génésique et à l'amélioration et

au suivi de la qualité des services d'éducation et de santé. Nous nous félicitons de l'appui continu de la Banque à l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme « Éducation pour tous », mais nous notons que le financement des programmes nationaux d'éducation devra bénéficier d'un plus grand soutien. Nous encourageons la Banque et les autres bailleurs de fonds à y contribuer.

6. Il est important de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes non seulement pour atteindre les ODM sur la condition féminine (notamment en réduisant les disparités entre les sexes au niveau des taux de scolarisation et d'alphabétisation et en accroissant la proportion de femmes dans des emplois non agricoles et dans les parlements nationaux), mais aussi pour atteindre les ODM en général. Nous nous félicitons des progrès accomplis par de nombreux pays en ce qui concerne la scolarisation des filles, mais nous notons toutefois que beaucoup reste à faire dans bien d'autres pays. Nous remarquons que les progrès accomplis dans les secteurs sociaux ne se sont généralement pas accompagnés de progrès comparables dans les secteurs productifs. Nous demandons que le Plan d'action de la Banque pour la parité hommes-femmes soit pleinement et rapidement mis à exécution, en privilégiant les domaines dans lesquels l'institution jouit d'un avantage comparatif, et qu'un appui accru soit accordé à la démarginalisation économique des femmes. Nous insistons sur la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour prendre systématiquement en compte les questions de parité hommes-femmes dans les opérations de la Banque en suivant une démarche fondée sur les pays, et pour intégrer les différents aspects de ces questions dans le cadre de résultats de la Banque. Nous demandons également que la base statistique utilisée pour assurer le suivi des progrès soit améliorée, en étroite collaboration avec l'ONU et d'autres organisations.

7. Les États fragiles, définis comme tels en raison des insuffisances de leurs institutions et de leur gouvernance, et qui ont fréquemment été en proie à de récents conflits, comptent 9 % de la population du monde en développement, mais environ 27 % des extrêmement pauvres. Ces États sont ceux qui ont le moins de chance de réaliser les ODM. Toutefois, plusieurs pays ont montré qu'il était possible de sortir d'une situation caractérisée par des institutions précaires et les séquelles de conflits et de réaliser des progrès durables au plan de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Nous encourageons les institutions financières internationales (IFI), en partenariat avec l'ONU et d'autres bailleurs de fonds, à réexaminer leurs politiques, procédures et incitations, et notamment à formuler un cadre global en vue du règlement des situations d'arriérés prolongés. Il importera également de s'employer collectivement à formuler des stratégies adaptées, cohérentes et harmonisées, privilégiant des interventions poursuivies au moment et dans l'ordre requis afin de mettre en place des États capables, responsables et réceptifs, compte tenu des avantages comparatifs de chaque intervenant. Dans ce contexte, nous demandons que les mesures récemment approuvées par les Administrateurs de la Banque pour que l'institution puisse intervenir plus vite et durablement dans les États fragiles soit dûment et rapidement mises en œuvre.

8. Nous avons examiné la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique (PAA) et les modifications qu'il est proposé de lui apporter. Si nous prenons note avec satisfaction des signes indiquant que la mise en œuvre du Plan progresse dans l'ensemble de façon relativement satisfaisante, nous appuyons largement les modifications proposées, qui devraient permettre d'accroître la sélectivité et de renforcer la recherche de résultats. Dans le même temps, nous

soulignons l'importance que nous continuons d'attacher aux objectifs stratégiques initiaux du PAA, en particulier s'agissant de soutenir les efforts déployés par les pays africains pour accélérer le rythme d'une croissance favorable aux pauvres et progresser le plus possible en direction des ODM. Nous insistons sur le fait que l'appui de la Banque doit continuer d'être déterminé par les plans établis par les pays eux-mêmes et que la mise en œuvre du PAA ne doit laisser aucun pays à la traîne ni compromettre les systèmes convenus d'allocation des ressources. Nous demandons également à la Banque de recourir dans une plus large mesure à des indicateurs de réalisation pour mesurer les progrès et les résultats. Nous approuvons résolument la stratégie du PAA, qui vise à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des partenaires de développement, notamment des donateurs qui ne sont pas membres du CAD de l'OCDE et des bailleurs de fonds privés, de manière coordonnée, dans le droit fil de la Déclaration de Paris.

9. Nous notons l'importance du commerce en tant que moteur de la réduction de la pauvreté et de la croissance et nous continuons d'appeler de nos vœux le déblocage des négociations du cycle de Doha. Nous estimons que les enjeux sont considérables pour tous les pays membres et nous reconnaissons que ne pas saisir l'opportunité qui s'offre actuellement pourrait être très lourd de conséquences pour l'économie mondiale et en particulier pour les pays en développement. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de la souplesse nécessaire pour que les négociations aboutissent. Aux fins de compléter les réformes commerciales et d'aider les pays en développement à exploiter pleinement les débouchés commerciaux actuels et futurs, nous demandons au FMI et, en particulier, à la Banque, de mener les efforts visant à renforcer davantage les mécanismes de l'aide à la facilitation des échanges et à en accélérer la mise en œuvre.

10. Nous avons accueilli avec intérêt la communication des Administrateurs de la Banque mondiale et le rapport connexe intitulé « Renforcement de l'action du Groupe de la Banque pour promouvoir la gouvernance et lutter contre la corruption ». Nous nous déclarons satisfait de la prise en compte par la Banque de nos directives, et notamment des importantes consultations qui ont contribué à la révision de la stratégie. Nous approuvons le principe de la stratégie selon lequel tous les pays membres doivent faire l'objet d'un traitement prévisible, transparent, cohérent et équitable. Il est maintenant crucial de mettre dûment à exécution la stratégie de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption, et notamment de poursuivre l'établissement d'indicateurs précis d'actions concrètes, pour que cette stratégie puisse produire les résultats escomptés. À cet égard, nous nous félicitons de la participation des Administrateurs et de la supervision qu'ils sont convenus d'exercer durant l'exécution de la stratégie.

11. Nous notons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le renforcement de la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les pays partenaires de la BIRD. Nous attendons avec intérêt de recevoir un rapport détaillé sur la mise en œuvre de tous les éléments de la stratégie lors de notre prochaine réunion.

12. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'établissement du Cadre d'investissement pour mettre les énergies propres au service du développement. Le manque d'accès à des sources d'énergie est un problème grave dans de nombreux pays à faible revenu. Nous accueillons avec satisfaction le Plan d'action du Groupe de la Banque et sommes généralement favorables aux activités qu'il propose. Nous attendons avec intérêt le rapport

d'étape qui nous sera soumis avant la prochaine réunion du Comité. Nous comptons en particulier voir progresser : i) la mobilisation de ressources supplémentaires et la mise en œuvre du programme d'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne ; ii) l'application et le renforcement des instruments financiers existants pour promouvoir le passage à une économie à faible intensité de carbone, en particulier encourager davantage le recours à des énergies renouvelables à haut rendement, abordables et d'un bon rapport coût-efficacité ; iii) la prise en compte systématique du changement climatique et de la variabilité du climat dans les projets de développement ; iv) les consultations et la collaboration avec le secteur privé ; et v) un plan d'action pour renforcer la collaboration avec les banques régionales de développement.

13. Nous prenons note de l'analyse réalisée par la Banque sur la politique budgétaire en tant qu'instrument de croissance et de développement. Nous encourageons l'institution à définir les principes de l'élaboration d'une politique de finances publiques qui soit axée sur la croissance et qui tienne compte des spécificités nationales et à veiller à leur application concrète. Nous reconnaissons la nécessité d'une collaboration efficace entre la Banque et le FMI pour assurer la cohérence des conseils fournis aux États membres sur les politiques à suivre. Nous souscrivons à la conclusion selon laquelle les pays auront besoin d'une aide pour renforcer leurs institutions budgétaires, sans lesquelles il n'est pas de politique efficace.

14. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur les choix possibles pour renforcer la voix et la représentation, qui propose toute une série d'options de nature à permettre aux pays en développement et aux économies en transition de mieux se faire entendre dans le cadre du processus décisionnel de la Banque ; nous notons que cette question revêt une importance cruciale pour le renforcement de la crédibilité et de la légitimité de l'institution. Nous reconnaissons que les consultations doivent être poursuivies pour parvenir à un consensus politique, et nous comptons que la Banque poursuive ses travaux d'analyse pour faciliter de telles consultations. Nous attendons avec intérêt un rapport de la Banque sur cette question avant notre prochaine réunion.

15. Nous remercions le Comité d'examen extérieur pour son rapport sur la collaboration entre la Banque et le FMI. Nous attendons avec intérêt les propositions concrètes que pourront faire les deux institutions pour promouvoir une culture de collaboration.

16. Nous devons faire en sorte que la Banque puisse efficacement remplir sa mission, maintenir sa crédibilité, sauvegarder sa réputation et préserver la motivation de son personnel. Nous sommes tous extrêmement préoccupés par la situation actuelle. Nous approuvons les mesures prises par les Administrateurs pour examiner cette question et nous leur demandons de mener leurs travaux à bonne fin. Nous comptons que la Banque respecte de strictes normes de gouvernance interne.

17. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau président du Comité, M. Agustín Carstens, et nous exprimons notre gratitude au président sortant, M. Alberto Carrasquilla, pour les services rendus.

18. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 21 octobre 2007.